



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



TARENTAISE  
VANOISE  
Conseil Local de  
Développement

Le Conseil Local de Développement  
représente la société civile de  
Tarentaise

Contact : [alain.machet9@orange.fr](mailto:alain.machet9@orange.fr)

## Le point de vue du CLD de Tarentaise sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF : LA BONNE ADAPTATION DOIT CONDUIRE A L'ATTENUATION

Le PNACC est beaucoup plus complet que les éditions précédentes avec :

- ☀ L'annonce réaliste d'une catastrophe généralisée lors de l'exposé des différentes mesures.
- ☀ Des mesures nettement insuffisantes et qui illustrent l'impossibilité d'une adaptation, même à un scénario "favorable".

L'absence d'étude de risque comme une approche en silo conduit évidemment à une illusoire sous-estimation des impacts.

**La finalité de la PNACC 3 paraît être avant tout de faire accepter le dépassement des accords de Paris.**

Le CLD de Tarentaise propose d'amender le PNACC3 avec :

- ✗ Des trajectoires réellement défavorables, comme les autres pays.
- ✗ Une réelle étude de risque en prenant en compte les "effets dominos" loin de l'approche en silo proposée.
- ✗ Un croisement avec la politique d'atténuation, seule solution pour éviter une dérive climatique. **Une politique d'adaptation ne doit être envisageable que si elle participe à l'atténuation.**
- ✗ Concernant le tourisme hivernal, l'adaptation est vouée à l'échec en l'absence d'atténuation, la neige étant nécessaire à la pratique du ski ! **C'est avant tout la réduction des émissions, notamment liées aux déplacements, qui permettra de préserver l'économie du ski.**

# Une TRACC unique

## Une trajectoire extrêmement favorable

La Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique a été redéfinie en 2023 avec un objectif de +4°C en France en 2100. Elle correspond cependant à la trajectoire précédente (+2°C mondial en 2050).

Seule la France retient une trajectoire aussi optimiste comme le montre le tableau suivant établi à partir de la mission<sup>1</sup> de parangonnage de 2022 :

	Scénario favorable	Scénario défavorable
Allemagne	RCP 8.5 favorable	RCP 8.5 défavorable
Autriche	RCP 4.5	RCP 8.5
Espagne	RCP 4.5	RCP 8.5
RU	RCP 4.5 - 6.0	RCP 8.5
Suisse	RCP 4.5	RCP 8.5
Japon	RCP 2.6	RCP 8.5
PNACC2		RCP 4.5 en 2050
PNACC3		RCP 4.5

La position de la France est singulière :

1. Seul le scénario SSP 4.5 (ancien RCP 4.5) a été retenu, ce qui est particulièrement optimiste. Ce choix ne doit rien au hasard. **Il s'agit avant tout de faire accepter le dépassement des objectifs de l'accord de Paris** en établissant un scénario "un peu" plus chaud.
2. **La France est le seul pays à n'avoir pas réalisé d'étude de risque** seule solution pour connaître les contraintes découlant de chaque scénario ce qui ne permet aucune proposition fondée. Ainsi, au contraire des autres pays, l'objectif ne semble pas d'étudier les conséquences d'une telle trajectoire climatique. La vacuité des propositions d'adaptation qui est découlée n'est donc pas surprenante.

<sup>1</sup> Inspection générale de l'environnement et du développement durable - Décembre 2022 - Mission de parangonnage sur les politiques d'adaptation au changement climatique. Patricia Blanc - section transition énergétique et climat - Bernard Schwob - section transition énergétique et climat (coordonnateur) - Marc Strauss - section études, synthèse, prospective et données.

## Une dérive progressive de la trajectoire

La poursuite de la dérive des températures est par ailleurs annoncée comme le montre le tableau suivant qui indique les réchauffements visés en 2100.

Les températures proposées par la France à l'échelle européenne illustrent une lente dérive des objectifs :

	TRACC actuelle	TRACC future
Monde	+2.7 °C	+ 3.0°C
France	+ 4.0°C	+ 4.5 °C

L'écart entre ces deux scénarios est énorme à l'heure où chaque dixième de degré compte.

## L'annonce réaliste d'une catastrophe généralisée

Le PNACC3 propose une description lucide de l'ampleur des changements à venir, même si les scénarios "faible probabilité fort impact" sont ignorés :

- ❑ *Nous ne sommes qu'au début de ces changements sur notre environnement, notre santé et nos modes de vie.*
- ❑ *si rien n'est fait, le réchauffement climatique pourrait conduire*
  - ❖ *à une perte de richesse potentielle de 10 points de PIB pour notre pays en 2100*
  - ❖ *à un coût estimé à environ un milliard d'euros par an pour notre agriculture à horizon 2050*
- ❑ *les politiques mondiales effectivement mises en œuvre aujourd'hui mènent plutôt à un réchauffement mondial médian de 3,2 °C en 2100*
- ❑ *Ce réchauffement va affecter l'ensemble des équilibres naturels de notre pays et avoir des conséquences environnementales dont beaucoup sont encore imprévisibles.*
- ❑ *Le principal impact de ces évolutions climatiques sera la modification du cycle de l'eau.*

## L'absence de solution

Le tableau suivant synthétise, très partiellement, quelques constats réalisés et la vacuité des "solutions" proposées. Il indique aussi pour ces quelques exemples les limites de l'approche proposée. Le PNACC consiste pour l'essentiel en la mise en œuvre d'études et d'atlas, mais sans solutions opérationnelles et sans moyens.

**Cette lacune n'est pas surprenante car l'adaptation n'est plus possible pour un réchauffement supérieur à 2°C**

Constat	"Solution" proposée	Commentaire
Augmentation des <b>phénomènes météorologiques exceptionnels</b> de pluies intenses Les inondations se conjuguent à une <b>surcote marine</b> liée aux marais, à la poldérisation et au <b>rehaussement du niveau de la mer</b> qui réduit les capacités d'évacuation des petits fleuves côtiers	<b>L'adaptation des référentiels</b> de la prévention des risques naturels, notamment par la <b>réévaluation des niveaux d'aléa</b> pris en référence pour chaque territoire, en cohérence avec la TRACC, et la révision des plans de prévention des risques naturels sur la base d'une <b>méthodologie renouvelée</b> .	Le changement climatique entraîne effectivement un bouleversement des référentiels. Cependant, le "nouveau référentiel" n'est pas connu et évolue au gré du changement climatique. <b>Il n'est pas possible aujourd'hui de définir une méthodologie renouvelée car les incertitudes sont beaucoup trop grandes.</b>
Les risques dits d'origines glaciaire et périglaciaire (ROGP) prennent leur source en haute montagne et sont liés <input type="checkbox"/> aux glaciers <input type="checkbox"/> soit aux zones concernées par le pergélisol Le changement climatique entraîne l'amplification, l'intensification, la répétition mais aussi <b>l'émergence de ces phénomènes dans des secteurs auparavant non exposés</b> , pouvant menacer des zones d'occupation humaine ainsi que des infrastructures de transport vitales	Les sites susceptibles d'être touchés par de tels phénomènes seront identifiés d'ici 2025 Un appui du service de restauration des terrains en montagne (RTM) de l'Office national des forêts (ONF) pour une démarche systématique de « levée de doutes » Un accompagnement auprès des collectivités mettant en place des dispositifs de surveillance et d'actions de prévention, en termes d'outils et de moyens d'expertise, et de cofinancement des mesures de prévention	La solution proposée consiste à <b>prévoir l'imprévisible !</b>  Les récentes catastrophes en France montrent une multitude d'impacts sur les risques naturels (pluie imprévisible en Vésubie Roya, Combinaison de facteur à la Bérarde dont la saturation des sols, trajectoire improbable d'un cyclone à Mayotte...). Le croisement de ces impacts conduit à une situation imprévisible. Il paraît d'autant impossible d'anticiper les catastrophes à venir, que le changement climatique est important !
Le tourisme de montagne est particulièrement dépendant de la préservation des sites, des conditions météorologiques et des ressources naturelles.  <b>Ces territoires touristiques sont très vulnérables aux effets du réchauffement climatique.</b>	A compter de 2025, tout soutien public dans les stations, que ce soit en montagne ou sur le littoral, sera conditionné à la réalisation d'un plan d'adaptation au changement climatique selon la TRACC. À l'horizon 2028, création d'un observatoire des vulnérabilités en montagne	L'adaptation est déjà en cours dans les territoires de montagne. Cependant, en l'absence d'atténuation, le ski et son économie sont condamnés à devenir marginaux. Même pour la TRACC, le site DRIAS indique des réchauffements qui atteignent localement +10°C en montagne c'est-à-dire un changement radical des milieux et des pratiques ! <b>Là encore, l'adaptation paraît hors de portée.</b>
Le changement climatique est le troisième facteur d'érosion de la biodiversité et son impact devrait augmenter dans les décennies	Identifier les vulnérabilités des espèces et milieux naturels face au changement climatique. Proposer des actions de construction de la résilience ou des évolutions dans les techniques de préservation.	L'érosion de la biodiversité constitue un impact majeur du changement climatique avec notamment de nombreux effets de seuils. Aucune solution réelle n'est proposée.

D'autres propositions - plus sociétales - visent à promouvoir la politique d'adaptation et l'abandon des accords de Paris avec des perspectives de changement climatique plus marqué :

- ❑ *Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter*
- ❑ *Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique*
- ❑ *Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique*
- ❑ *Création d'une semaine annuelle de l'adaptation dès 2025 avec des partenariats médias et des déclinaisons sur tout le territoire et dans les écoles.*
- ❑ *Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique.*

Ces mesures visent une appropriation par la société du seul thème de l'adaptation.

## Conclusion

**Le PNACC 3 démontre "en creux" l'impossibilité de l'adaptation à un changement climatique important.**

Il promeut l'acceptation d'une trajectoire au-delà des accords de Paris alors que le changement climatique est irréversible à l'échelle humaine et que ses effets sont perceptibles avec retard.

L'adaptation au changement climatique déjà observé est une preuve d'intelligence (d'autant plus qu'elle est facile face à un changement embryonnaire), Par contre, il est dangereusement illusoire de reprendre l'idée que l'adaptation est une solution face au changement climatique à venir. Dans tous les cas, les "adaptations" proposées s'avèrent dérisoires face aux changements correspondants aux scénarios à forte émission.

Le CLD de Tarentaise propose d'amender le PNACC3 avec :

- ✗ Des trajectoires réellement défavorables (SSP5) comme les autres pays (et à l'image de l'Allemagne et ne retenant pas seulement les impacts médians).
- ✗ La prise en compte des scénarios "faible probabilité fort impact".
- ✗ Une **réelle étude de risque** doit être conduite en prenant en compte - comme le Royaume Uni - les effets croisés et les effets dominos.
- ✗ Un **croisement avec la politique d'atténuation**, seule solution pour éviter une dérive climatique. Une politique d'adaptation ne doit être envisageable que si elle participe à l'atténuation.
- ✗ Les intéressantes propositions pour impliquer la population doivent mettre en avant les solutions au changement climatique et donc avant tout **l'atténuation**.
- ✗ Concernant le tourisme hivernal, l'adaptation est vouée à l'échec en l'absence d'atténuation, la neige étant nécessaire à la pratique du ski ! Le tourisme hivernal étant particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre **c'est avant tout la réduction des émissions liées aux déplacements qui permettra de préserver l'économie du ski.**
- ✗ En l'absence de programmes très volontaristes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les stations de ski des Alpes auraient intérêt à anticiper une disparition partielle du manteau neigeux avec à moyen terme des domaines skiables de surfaces plus réduites. Que pourrions nous proposer à nos visiteurs dans cette hypothèse ? Pourquoi pas un plan d'adaptation au changement climatique propre aux Alpes ?

Au nom du CLD le président Alain Machet et Vincent Koulinski